

Le budget est voté, mais la majorité se fissure

Le conseil municipal de Saint-Prest, réuni mardi en mairie, était essentiellement consacré aux finances. Le vote du budget avait été reporté lors de la séance de conseil du 22 février. Des élus avaient demandé en vain des éclaircissements sur le projet présenté, qui avait finalement été remballé.

Un nouveau budget primitif a donc été présenté mardi soir, détaillé par Jacques Goupil, adjoint aux finances. Il s'élève à 2,2 millions d'euros pour la section de fonctionnement, et à 1.9 millions d'euros pour la partie investissements.

« Les travaux de voiries ont diminué de 18.000 € par rapport à la dernière présentation du budget, quels en sont les rai-

sons ? », a questionné Nathalie Fortin-Jouannet, conseillère municipale d'opposition. « Il y a une différence en raison de contraintes nouvelles. Si on refait le budget dans un mois, il sera de nouveau différent », a répondu l'adjoint aux finances.

L'élue d'opposition a évoqué également les 215.000 € inscrits dans le cadre de l'opération cœur de village. « C'est un point essentiel qui me fera voter contre le budget. Durant combien d'années va-t-on payer ce montant et à qui ? Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », a estimé Nathalie Fortin-Jouannet.

« Ce montant correspond à un avenant conclu avec Chartres Aménagement, car nous avons une oppor-

tunité d'acquisition de foncier », a répondu l'adjoint aux finances. « Des recours qui ont été formulés au tribunal administratif par des membres de la majorité et de l'opposition. Ces recours ne sont pas suspensifs. On paiera ce montant qui pourra être modifié chaque année jusqu'en 2033 », a-t-il ajouté.

Subventions

À l'issue du débat, l'ensemble du budget de la commune a été voté à la majorité. Deux membres de l'opposition présents et quatre membres de la majorité ont voté contre les dépenses d'investissement du budget 2024. Un membre de la majorité s'est également abstenu.

Les élus ont également voté le maintien des taux

des taxes locales. Seules leurs bases, fixées par l'État, subiront une augmentation de 3,9 %. Dans le détail, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est fixé à 14,92 %, celui de la taxe sur le foncier bâti à 47,46 % et celui de la taxe sur le foncier non bâti à 49,26 %. Des taux inchangés depuis 2008.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions qui seront versées, cette année, aux associations pour un montant total de 23.700 €. Une subvention exceptionnelle de 2.000 € a été accordée à la coopérative de l'école maternelle, dans le cadre du projet école du cirque et à l'association Théâtre du Prest, pour le projet 39-45 en scène.

« Je ne comprends pas pourquoi on donne seulement 2.000 € au théâtre. Il y a un rayonnement qui est fort et reconnu par le ministère de la culture » a revendiqué Sandrine Cruchaudet, conseillère déléguée membre de la majorité. « Ce n'est pas parce qu'une association demande qu'on doit le lui donner. Nous avons une enveloppe et on essaie de la contenir », a argumenté Serge Dane, adjoint au maire. ■

■ Des panneaux photovoltaïques annoncés sur l'école

La commune a été sollicitée par Synelva - fournisseur local d'énergies - pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'école maternelle Calypso et du restaurant scolaire. À l'unanimité, les élus décident de lancer un appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue d'attribuer une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation de panneaux photovoltaïques. « Une étude de structure a-t-elle été prévue ? », a interrogé

Nathalie Fortin-Jouannet, conseillère municipale d'opposition. « Il n'y a pas de problème pour le restaurant scolaire. En revanche, une étude sera faite pour la charpente de l'école maternelle », a répondu l'adjoint, Serge Dane. « On m'a laissé entendre qu'en cas d'incendie avec ce type d'installation, les pompiers n'interviendraient pas. Il y a un surcoût d'assurance. Tout cela est un peu précipité », s'est inquiété Paul Leal, conseiller de la majorité.